



Bureau du surintendant des  
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of  
Financial Institutions Canada

# Bureau du surintendant des institutions financières Canada

2008-2009 à 2010-2011

Rapport sur les plans et les priorités

Ministre des Finances



Canada 



## TABLE DES MATIÈRES

<b>APERÇU .....</b>	<b>5</b>
Message de la surintendante .....	6
Déclaration de la direction .....	8
Raison d'être du BSIF .....	9
Renseignements sur l'organisation .....	9
Architecture des activités de programme .....	12
Information financière .....	12
Renseignements généraux .....	14
Crédits votés et législatifs inscrits au Budget principal des dépenses .....	15
Dépenses prévues et nombre moyen d'équivalents temps plein du BSIF .....	16
Priorités .....	18
Activités de programme par résultat stratégique .....	19
Cadre opérationnel .....	22
Exécution des programmes .....	27
<b>ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE ....</b>	<b>33</b>
Analyse par activité de programme .....	34
Résultat stratégique 1 .....	34
1.1 Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales .....	34
1.1.1 Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention .....	36
1.1.2 Sous-activité de programme : Établissement de règles .....	37
1.1.3 Sous-activité de programme : Agréments .....	38
1.2 Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux .....	40
1.3 Activité de programme : Aide internationale .....	41
Résultat stratégique 2 .....	42
2.1 Activité de programme : Bureau de l'actuaire en chef .....	42
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRE .....</b>	<b>44</b>
Liens avec les objectifs du gouvernement du Canada .....	45
Tableau 1 : Liens entre les objectifs du BSIF et ceux du gouvernement du Canada .....	46
Liste des tableaux électroniques .....	47
<b>AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT .....</b>	<b>48</b>
Services internes : Soutien des programmes du BSIF .....	49
Effectifs .....	51



**SECTION I**  
**APERÇU**

## Message de la surintendante



Je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de 2008-2009 du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

À titre d'organisme fédéral de réglementation prudentielle du Canada, le BSIF a pour mandat de protéger les droits et les intérêts des déposants, des souscripteurs et des participants des régimes de retraite, tout en permettant aux institutions financières de prendre des risques raisonnables et de faire face à la concurrence. Le secteur des services financiers est dynamique; il évolue rapidement au Canada et à l'échelle du globe. Ces derniers mois, les marchés financiers mondiaux ont été secoués, ce qui a engendré des risques accrus pour les institutions financières de partout dans le monde, y compris au Canada.

Le BSIF a établi un objectif prioritaire à long terme qui consiste à mettre l'accent sur l'évolution du contexte de risques, en renforçant notre capacité de cerner les risques et la façon dont ceux-ci peuvent influencer sur les institutions financières et les régimes de retraite, et en misant sur cette compréhension accrue pour modifier nos

attentes en matière de surveillance et de réglementation. Cette priorité consiste aussi à surveiller les marchés de plus près afin de mieux cerner les répercussions des événements sur les institutions financières. De concert avec cette initiative, le BSIF prépare aussi un plus grand nombre d'examens comparatifs. Nous établirons des repères visant la façon dont les banques gèrent le risque de liquidité, la rigueur de leurs simulations de crise, la robustesse de leurs processus d'évaluation et leurs activités de titrisation. Dans le secteur de l'assurance-vie, les activités liées à l'immobilier commercial feront l'objet d'examens tandis que dans le secteur bancaire, les activités liées à l'immobilier commercial aux États-Unis feront elles aussi l'objet d'examens.

Le BSIF a établi un objectif prioritaire à long terme qui consiste à mettre l'accent sur l'évolution du contexte de risques, en renforçant notre capacité de cerner les risques et la façon dont ceux-ci peuvent influencer sur les institutions financières et les régimes de retraite, et en misant sur cette compréhension accrue pour modifier nos attentes en matière de surveillance et de réglementation.

Le BSIF mène plusieurs activités de façon continue à l'appui de son mandat de réglementation prudentielle. À titre d'exemple, citons l'évaluation de manière exacte des risques qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite, en plus d'intervenir et d'assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun; la promotion d'un cadre réglementaire équilibré et pertinent de consignes et de règles qui respecte les exigences minimales

internationales ou les dépasse; et l'application d'un processus d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibré et pertinent. Il est primordial de veiller à ce le BSIF dispose des ressources humaines dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat, grâce à une meilleure planification à long terme intégrée.

À plus long terme, le BSIF continuera de chercher à renforcer le système canadien de réglementation prudentielle. À cet objectif se rattache la participation continue du BSIF aux travaux sur la scène internationale, notamment au sein du Forum sur la stabilité financière, du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, en vue de cerner et d'aborder les événements qui découlent de la perturbation des marchés financiers mondiaux. Le BSIF continuera aussi d'appuyer la mise en œuvre du nouvel accord sur les fonds propres (Bâle II) au Canada; les préparatifs en vue du passage des principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens aux Normes internationales d'information financière (IFRS); le développement d'un cadre de fonds propres davantage axé sur les risques à l'intention des assureurs-vie au cours des cinq prochaines années; et le renforcement de la capacité du BSIF d'évoluer au sein d'un marché des pensions de plus en plus complexe.

En outre, le Groupe des consultations internationales continuera de contribuer à la stabilité financière internationale en aidant les économies de marché émergentes à renforcer leurs mécanismes de réglementation et de surveillance.

Le Bureau de l'actuaire en chef continuera de fournir des évaluations et des conseils d'experts par le truchement de rapports actuariels à l'égard du Régime de pensions du Canada (RPC), du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) et des régimes de retraite et d'assurances des employés du secteur public fédéral établis en vertu de diverses lois.

En 2008-2009, le BSIF continuera de contribuer à un système financier canadien vigoureux et prospère, un système auquel les Canadiens peuvent avoir recours et auquel ils peuvent faire confiance.

*Le Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009* traite de nouvelles initiatives et d'attributions permanentes qui sont au cœur de l'exécution des programmes du BSIF, et qui permettront à ce dernier de demeurer un organisme de réglementation prudentielle de premier plan. En réalisant ces objectifs, le BSIF continuera de contribuer à un système financier canadien vigoureux et prospère, un système auquel les Canadiens peuvent avoir recours et auquel ils peuvent faire confiance.

## Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2008-2009 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2008-2009 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada;
- il repose sur les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du BSIF qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor;
- il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- il fournit une base pour la reddition de comptes des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont conférées;
- il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres des dépenses prévues approuvées provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

  
\_\_\_\_\_  
Julie Dickson  
Surintendante



## **Raison d'être du BSIF**

Le BSIF surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts fédérales (p. ex., les banques), de même que l'ensemble des sociétés d'assurance-vie, des sociétés d'assurances multirisques et des régimes de retraite privés assujettis à la réglementation fédérale.

Le BSIF protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la solidité des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux. Par son travail, le BSIF contribue à la confiance du public dans le système financier canadien.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) est une unité distincte au sein du BSIF. Il prodigue des conseils de haute qualité et pertinents sur la situation de divers régimes de retraite publics et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs. Par son travail, le BAC contribue à la confiance du public dans le système public canadien de revenu de retraite.

## **Renseignements sur l'organisation**

### **Mandat**

Le mandat législatif du BSIF a été établi en 1996 et ne devrait pas être modifié au cours de la période de planification de 2008 à 2011. En vertu de son mandat législatif, le BSIF doit :

- superviser les institutions financières fédérales pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite privés pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de l'application de ces lois;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et prendre ou forcer la direction, le conseil ou les administrateurs du régime de retraite à prendre des mesures pour corriger la situation sans plus attendre;
- développer et administrer un cadre réglementaire incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- surveiller et évaluer les questions systémiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions financières.

Selon la loi régissant le BSIF, bien que la réglementation et la surveillance réduisent les risques de faillite, elles doivent s'effectuer en tenant compte du fait que le conseil d'administration et les dirigeants sont responsables de la direction de l'institution financière, que celle-ci évolue dans un contexte concurrentiel où la gestion des risques est impérative, et que des difficultés financières peuvent survenir et entraîner sa faillite.

## Priorité opérationnelle à long terme

Aux fins du présent cycle de planification, le BSIF a formellement intégré à ses processus de planification la priorité opérationnelle à long terme suivante :

*Nous mettrons l'accent sur l'évolution du contexte de risques en :*

- *renforçant notre capacité de bien comprendre l'évolution du contexte de risques et la façon dont celui-ci peut influencer sur les institutions financières et les régimes de retraite;*
- *misant sur cette compréhension accrue pour modifier nos attentes envers les institutions financières et les régimes de retraite en matière de surveillance et de réglementation.*

Afin de concrétiser sa priorité opérationnelle à long terme, le BSIF reconnaît que :

*Nos employés sont la clé de notre réussite.*

La priorité à long terme est conçue pour aider le BSIF à établir la priorité de ses travaux en fonction des risques. Les activités de base de l'organisation demeurent importantes et contribueront à la réalisation de la priorité à long terme.

## Gouvernance et responsabilisation

Le cadre de responsabilisation du BSIF se compose de divers éléments. Le BSIF participe à des examens structurés d'envergure internationale dirigés conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour déterminer s'il respecte les principes internationaux établis à l'intention des organismes de réglementation prudentielle. Le BSIF effectue périodiquement des sondages anonymes au sujet de ses activités auprès d'observateurs compétents<sup>1</sup>, tient de vastes consultations au sujet de ses règles avant de les parachever, publie un rapport annuel et fait vérifier ses états financiers chaque année par le Bureau du vérificateur général. Les rapports pertinents sont diffusés sur notre [site Web](#).

Le groupe de vérification interne du BSIF réalise des vérifications d'assurance en fonction d'un plan quinquennal global axé sur les risques. Les résultats des vérifications sont passés en revue par le Comité de direction et le Comité de vérification du BSIF dans le cadre de réunions périodiques. (En 2005-2006, le BSIF a renforcé son Comité de vérification en y nommant quatre membres indépendants. Pour en savoir plus au sujet du Comité de vérification du BSIF, voir la rubrique [Le Bureau / Comité de vérification](#) sur notre site Web.)

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a été mis sur pied au sein de l'organisation à titre d'entité distincte pour fournir des services efficaces (actuariels et autres) au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui sont des intervenants du Régime de pensions du Canada (RPC). Le cadre de responsabilisation du BAC établi par le BSIF indique clairement que l'actuaire en chef est seul responsable des opinions actuarielles émises par le BAC. Voir aussi la rubrique [Bureau de l'actuaire en chef](#) de notre site Web.

---

<sup>1</sup> Le sens de cette expression dépend des paramètres de la consultation tenue. De façon générale, il s'agit de cadres supérieurs et de professionnels représentant le groupe visé.

## Partenaires clés

Le BSIF travaille avec un certain nombre de partenaires clés à la réalisation de ses objectifs stratégiques. Ensemble, ces ministères et organismes constituent le réseau canadien de réglementation et de surveillance du secteur des services financiers et fournissent un système d'assurance-dépôts. À l'échelle fédérale, les organismes partenaires comprennent le ministère des Finances ([www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca)), la Banque du Canada ([www.bank-banque-canada.ca](http://www.bank-banque-canada.ca)), la Société d'assurance-dépôts du Canada ([www.sadc.ca](http://www.sadc.ca)), l'Agence de la consommation en matière financière du Canada ([www.fcac-acfc.gc.ca](http://www.fcac-acfc.gc.ca)) et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada ([www.canafe.gc.ca](http://www.canafe.gc.ca)).

En outre, le BSIF collabore, au besoin, avec certains organismes de surveillance et de réglementation provinciaux et territoriaux, de même qu'avec des organisations et associations du secteur privé, plus particulièrement au chapitre de l'établissement de règles. Il joue un rôle de premier plan au sein de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) ([www.iaisweb.org](http://www.iaisweb.org)) et d'organisations internationales comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ([www.bis.org/bcbs/index.htm](http://www.bis.org/bcbs/index.htm)).

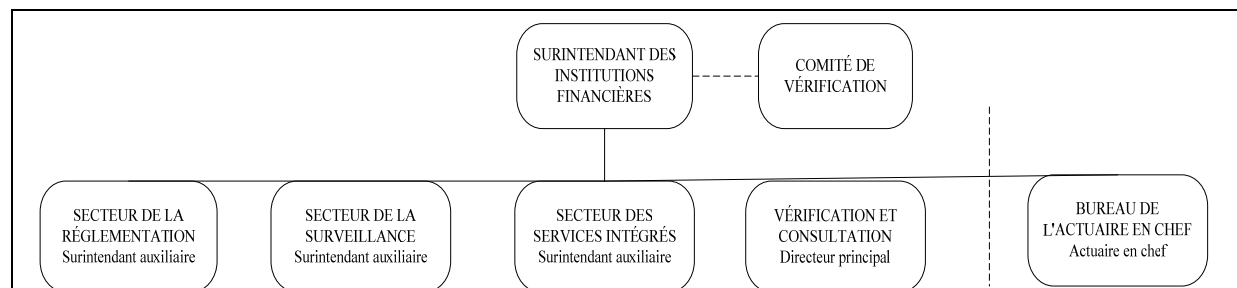
Le maintien de bonnes relations avec ces organismes est essentiel au succès du BSIF. Ce dernier examine, une fois l'an, les rapports qu'il entretient avec ces organismes pour s'assurer de l'utilisation efficace des ressources.

## Structure organisationnelle

Le BSIF englobe trois secteurs, chacun relevant d'un surintendant auxiliaire. Chaque secteur travaille de façon indépendante à la réalisation des objectifs stratégiques du BSIF. À cela s'ajoute une fonction indépendante de vérification interne et de consultation qui relève directement du surintendant.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), une entité distincte au sein du BSIF, fournit des services efficaces (actuariels et autres) au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui sont des intervenants du Régime de pensions du Canada (RPC).

### *Organigramme du BSIF au 31 décembre 2007*



## Architecture des activités de programme

En 2005, le BSIF a mis au point une nouvelle Architecture des activités de programme (AAP) et a commencé à l'appliquer au Rapport sur les plans et les priorités et au Rapport ministériel sur le rendement en 2006.

Résultats stratégiques	Activités de programme
1. Exerce des activités de réglementation et de surveillance qui se veulent garantes de l'intégrité du système financier canadien en protégeant le Canadiens contre les pertes indues.	1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales
	1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux
	1.3 Aide internationale
2. Contribuer à rehausser la confiance que le public accorde au Système public de revenu de retraite du Canada..	2.1 Bureau de l'actuaire en chef

## Information financière

### Contexte

Le BSIF recouvre ses dépenses auprès de plusieurs sources. Il impute le coût de ses activités d'évaluation des risques et d'intervention (surveillance), d'agrément et d'établissement de règles aux institutions financières et aux régimes de retraite privés qu'il réglemente et surveille.

Il y a plusieurs façons de déterminer le montant imputé aux différentes institutions relativement aux principales activités de surveillance, d'agrément et d'établissement de règles du BSIF. De façon générale, il s'agit de répartir les coûts d'après le temps approximatif consacré à la surveillance et à la réglementation des institutions. C'est ainsi que les institutions bien gérées et moins à risque assument une part plus modeste des coûts du BSIF.

Certaines demandes d'agrément s'accompagnent d'un droit d'utilisateur précis. Les institutions à problème (classées à un stade) se voient imposer une cotisation supplémentaire représentant à peu près le coût des ressources de surveillance additionnelles que leur cas nécessite. Des frais de service sont imposés aux nouveaux demandeurs qui ne font pas l'objet d'une cotisation de base, et en contrepartie de décisions ayant valeur de précédent, d'interprétations, de confirmations de la qualité du capital et de copies des documents de l'entreprise, qui nécessitent souvent beaucoup de ressources.

Le BSIF fournit également certains services moyennant le recouvrement de leur coût. C'est ainsi qu'une partie de ses revenus proviennent de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au titre de l'aide internationale, des provinces pour le compte desquelles le BSIF effectue des travaux de surveillance en vertu de contrats, et d'autres organismes fédéraux

qui reçoivent un soutien administratif du BSIF. Entre 2002-2003 et le 31 octobre 2007, le revenu au titre de ces services à frais recouverts comprenait également les montants imputés séparément aux grandes banques en marge de la mise en œuvre de l'approche de notations internes prévue par le Dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II). Les protocoles d'entente visant le recouvrement de ces coûts sont venus à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 2007, et les coûts permanents liés à Bâle II sont maintenant recouverts par le biais des cotisations de base.

Les autres coûts liés aux activités d'évaluation des risques et d'intervention, d'agrément et d'établissement de règles sont recouverts à même les cotisations de base des institutions et des régimes de retraite privés conformément à diverses formules.

Le surintendant peut imposer des sanctions pécuniaires relativement à certaines infractions précises visées par le *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires (BSIF)*, notamment aux institutions financières qui soumettent des états, financiers et non financiers, tardifs ou erronés. Ces pénalités sont facturées chaque trimestre, perçues et versées au Trésor. En vertu du Règlement, le BSIF ne peut utiliser ces fonds, qui sont déclarés à titre de revenus non disponibles, pour réduire le montant des cotisations qu'il perçoit auprès de l'industrie afin de couvrir ses dépenses de fonctionnement.

Les activités du Bureau de l'actuaire en chef sont financées par les droits exigés en contrepartie des services actuariels et, en partie, au moyen des crédits parlementaires annuels pour les services fournis au gouvernement du Canada relativement aux régimes de retraite de l'État.

Les états financiers du BSIF sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général et publiés dans le Rapport annuel du BSIF. Les rapports annuels du BSIF sont disponibles sur notre site Web, à la rubrique Le Bureau / Rapports / [Rapport annuels](#).

NOTA : Le BSIF utilise la comptabilité d'exercice et les tableaux financiers renferment des données établies selon la comptabilité de caisse, suivant les exigences du Conseil du Trésor. Il y a donc des différences entre les données des états financiers vérifiés et celles des tableaux qui suivent. L'écart découle habituellement des différences entre les deux méthodes comptables quant au traitement appliqué aux immobilisations et aux débiteurs.

## **Tableaux financiers**

Conformément au *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2008-2009 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* du Secrétariat du Conseil du Trésor, les ressources humaines et financières indiquées ici reflètent les estimations de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) approuvées du BSIF, qui ont été établies au début de l'été 2007. Des événements plus récents qui ont touché le système financier mondial obligent le BSIF à consacrer plus de ressources à une meilleure identification des risques émergents et à la surveillance de la résilience des institutions et des marchés à cette perturbation. Le BSIF est à réexaminer de façon proactive sa capacité de surveiller ces risques émergents et d'en évaluer les répercussions sur les institutions financières et les régimes de

retraite qu'il régleme, et cela pourrait se traduire par une augmentation des chiffres indiqués dans les tableaux ci-après, surtout dans le cas du Secteur de la surveillance. Au moment de la rédaction du présent rapport, le BSIF terminait la planification de ses activités pour 2008-2009 à 2010-2011. Tout changement en découlant figurera dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'an prochain.

Le BSIF continue de réévaluer ses programmes pour veiller à ce qu'ils contribuent à la réalisation de son mandat et qu'ils soient gérés de manière efficace. Ce faisant, le BSIF a réussi à minimiser l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement permanentes et a trouvé des façons optimales de gérer ses ressources humaines de façon judicieuse.

## Renseignements généraux

### Ressources

#### Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
93,7	102,9	100,7

#### Ressources humaines — Nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
471	467	467

Autres tableaux financiers :

Page 14 ..... Crédits votés et législatifs inscrits au Budget principal des dépenses

Page 15 ..... Dépenses prévues et nombre moyen d'équivalents temps plein du BSIF

On trouvera d'autres tableaux financiers sur le site Web du [Conseil du Trésor du Canada](#) :

Tableau 5 ..... Services reçus à titre gracieux

Tableau 6 ..... Sources de revenus disponibles et non disponibles

Tableau 7 ..... Sommaire des dépenses en immobilisations par activité de programme

## Crédits votés et législatifs inscrits au Budget principal des dépenses

Ce tableau fait état des crédits accordés par le Parlement et de la disposition législative autorisant l'utilisation des revenus générés par les activités du BSIF.

Le BSIF reçoit des crédits annuels du Parlement en vertu de l'article 16 de la *Loi sur le BSIF* à l'appui de son mandat en ce qui a trait au Bureau de l'actuaire en chef. Ces crédits parlementaires servent à couvrir les dépenses liées à la prestation de services actuariels à l'égard de divers régimes de retraite et d'assurances des employés du secteur public, dont les Forces armées canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires.

À la suite du dépôt du Budget principal des dépenses de 2007-2008, les crédits accordés au BSIF pour cet exercice sont passés de 784 000 \$ à 873 000 \$ au titre de rajustements consentis par le Conseil du Trésor aux fins des conventions collectives du Bureau de l'actuaire en chef. La baisse prévue des crédits du BSIF à 853 000 \$ en 2008-2009 est attribuable aux rajustements non répétitifs qui sont compris dans les crédits de 873 000 \$ accordés en 2007-2008.

En vertu du paragraphe 17(2) de la *Loi sur le BSIF*, ce dernier peut dépenser les revenus provenant de ses activités.

## Crédits votés et législatifs inscrits au Budget principal des dépenses

Crédit	(000 \$)	Budget principal des dépenses 2007-2008	Budget principal des dépenses 2008-2009
30	Dépenses de programme	784	853
(L)	Dépenses de revenus conformément au paragraphe 17(2) de la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> (1985, ch. 18 (3 <sup>e</sup> suppl.))	0	0
	<b>Total – Organisme</b>	784	853

## Dépenses prévues et nombre moyen d'équivalents temps plein du BSIF

Le total du budgétaire du Budget principal des dépenses (brut) devrait augmenter de 5,0 % entre 2007-2008 et 2008-2009, en raison surtout de l'augmentation des ressources humaines et de l'impact, sur tout l'exercice 2008-2009, des employés embauchés au cours de l'exercice 2007-2008, des ajustements normaux pour inflation, des hausses liées au mérite et de la poursuite des immobilisations annuelles dans les systèmes d'information liés aux modifications des règles et des normes comptables et du Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE); à l'appui du programme des régimes de retraite privés; et à une importante mise à niveau du Système de gestion des documents électroniques (SGDE) du BSIF.

Le total du budgétaire du Budget principal des dépenses (brut) devrait augmenter de 9,8 % entre 2008-2009 et 2009-2010, en raison surtout du renouvellement du bail des bureaux du BSIF à Toronto aux taux en vigueur sur le marché à ce moment-là, qui se situeront, d'après les estimations, à 65 % de plus que le loyer actuel (qui avait été négocié en 1994). Parallèlement au renouvellement de bail, le BSIF prévoit aussi effectuer des travaux de réaménagement des locaux de Toronto pour utiliser plus judicieusement l'espace dont il dispose et aligner ses normes davantage sur celles établies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. La baisse prévue en 2010-2011 est attribuable en grande partie à l'achèvement du réaménagement des locaux l'année précédente, compensé en partie par des augmentations associées aux ajustements normaux liés à l'inflation et à des hausses liées au mérite.

Les dépenses prévues en 2007-2008 totalisent 873 000 \$. La légère baisse (à 853 000 \$) à compter de 2008-2009 est attribuable aux crédits non répétitifs accordés l'année précédente (se reporter à la section sur les crédits votés et législatifs à la page précédente).

Le tableau ci-après fait état du total des dépenses prévues et du nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) du BSIF pour les trois années de la période de planification.

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2007-2008	<b>Dépenses prévues 2008-2009</b>	Dépenses prévues 2009-2010	Dépenses prévues 2010-2011
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	75 473	<b>79 615</b>	88 222	85 714
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	6 262	<b>6 521</b>	6 794	6 947
Aide internationale	2 159	<b>1 901</b>	1 986	2 021
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	5 324	<b>5 665</b>	5 911	6 060
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	89 218	<b>93 702</b>	102 913	100 742
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	<b>0</b>	0	0



(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2007-2008	<b>Dépenses prévues 2008-2009</b>	Dépenses prévues 2009-2010	Dépenses prévues 2010-2011
Moins : Revenus disponibles	88 345	<b>92 849</b>	102 060	99 889
<b>Total – Budget principal des dépenses</b>	784	<b>853</b>	853	853
<i>Ajustements :</i>	89	<b>0</b>	0	0
<i>Total – Ajustements</i>	89	<b>0</b>	0	0
<b>Total des dépenses prévues</b>	873	<b>853</b>	853	853
Total des dépenses prévues	873	<b>853</b>	853	853
Moins : Revenus non disponibles	212	<b>450</b>	450	450
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	100	<b>100</b>	100	100
<b>Total des dépenses de l'organisme</b>	761	<b>503</b>	503	503
<b>Nombre moyen d'équivalents temps plein</b>	459	<b>471</b>	467	467

## Priorités

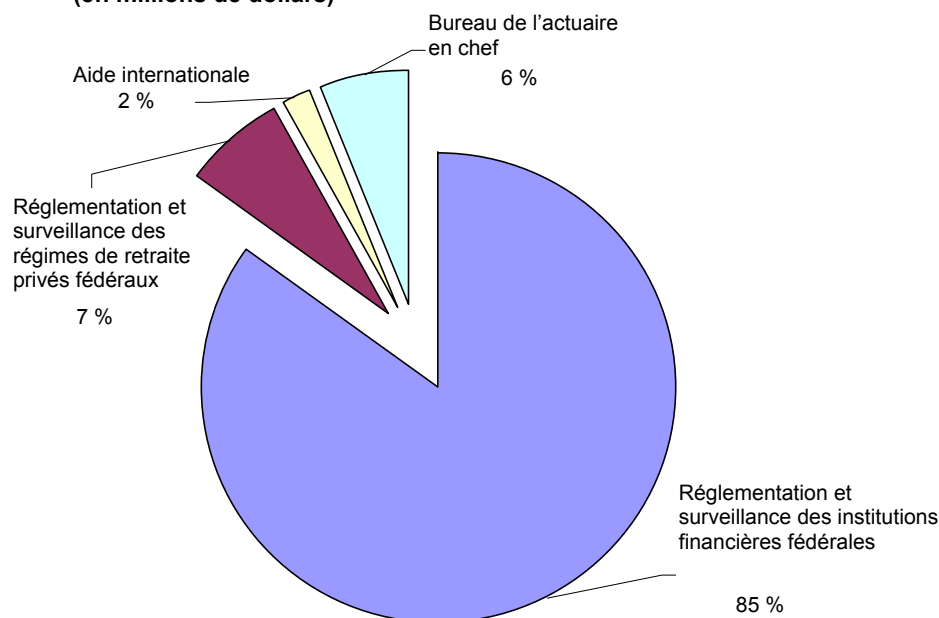
Les priorités du BSIF englobent ses principales attributions permanentes aux termes de son mandat, de même que certaines priorités de programme et de gestion.

<b>Principales attributions permanentes</b>	<b>Type</b>
1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	Permanente
1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	Permanente
1.3 Aide internationale	Permanente
2.0 Bureau de l'actuaire en chef	Permanente
<b>Priorités de gestion et de programme</b>	<b>Type</b>
A. Meilleure identification des risques émergents	Nouvelle
B. Résilience des institutions et des marchés	Nouvelle
C. Modifications des Normes internationales d'information financière (IFRS)	Déjà établie
D. Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)	Déjà établie
E. Examens – Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)/ Groupe d'action financière (GAFI)	Déjà établie
F. Accord de Bâle II sur les fonds propres – Étape consécutive à la mise en œuvre	Déjà établie
G. Ressources humaines	Déjà établie
H. Systèmes et processus visant les régimes de retraite	Déjà établie

## Activités de programme par résultat stratégique

Résultats stratégiques	Activités de programme	Dépenses prévues (en millions de dollars)		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
1. Exerce des activités de réglementation et de surveillance qui se veulent garantes de l'intégrité du système financier canadien en protégeant le Canadiens contre les pertes indues.	1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	79,6	88,2	85,7
	1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	6,5	6,8	6,9
	1.3 Aide internationale	1,9	2,0	2,0
2. Contribuer à rehausser la confiance que le public accorde au Système public de revenu de retraite du Canada.	2.1 Bureau de l'actuaire en chef	5,7	5,9	6,1

**Profil des dépenses par activité de programme, 2008-2009  
(en millions de dollars)**



## Activités de programme par résultat stratégique

	Résultats escomptés	Dépenses prévues (en millions de dollars)			Les dépenses prévues comprennent les ressources liées aux priorités ci-après
		2008-2009	2009-2010	2010-2011	
<b>Résultat stratégique 1</b>					
<i>Exerce des activités de réglementation et de surveillance qui se veulent garantes de l'intégrité du système financier canadien en protégeant le Canadiens contre les pertes indues.</i>					
<b>Activité de programme 1.1</b> Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	Protéger les déposants et les souscripteurs tout en reconnaissant qu'on ne peut éviter toutes les faillites.	79,6	88,2	85,7	
<b>Sous-activité 1.1.1</b> Évaluation des risques et intervention	Exactitude des évaluations des risques.	54,7	60,4	58,8	Priorités A, B, E, F et G
<b>Sous-activité 1.1.2</b> Établissement de règles	Les règlements, les lignes directrices et les autres règles atteignent un équilibre entre les préoccupations d'ordre prudentiel et la nécessité pour les institutions de soutenir la concurrence.	16,4	18,3	17,7	Priorités C, D, E, F et G
<b>Sous-activité 1.1.3</b> Agréments	Les agréments prévus par la loi donnent lieu à des décisions solides au plan prudentiel et transparentes.	8,5	9,5	9,2	Priorité G
<b>Activité de programme 1.2</b> Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	Protéger les intérêts financiers des participants et des bénéficiaires des régimes de retraite privés fédéraux.	6,5	6,8	6,9	Priorités G et H

	Résultats escomptés	Dépenses prévues (en millions de dollars)			Les dépenses prévues comprennent les ressources liées aux priorités ci-après
		2008-2009	2009-2010	2010-2011	
<b>Activité de programme 1.3</b> Aide internationale	Les économies de marché émergentes sont mieux informées au sujet des pratiques actuelles à l'égard des systèmes de réglementation et de surveillance et elles les adoptent dans la mesure possible.	1,9	2,0	2,0	Priorité G
<b>Résultat stratégique 2</b>					
<i>Contribuer à rehausser la confiance que le public accorde au Système public de revenu de retraite du Canada..</i>					
<b>Activité de programme 2.1</b> Bureau de l'actuaire en chef	Les répondeurs du système public de revenu de retraite reçoivent des services et des conseils actuariels professionnels à l'égard du Régime de pensions du Canada (RPC) et des régimes de retraite et d'avantages sociaux publics de compétence fédérale.	5,7	5,9	6,1	Priorité G

Nota : Les services internes sont considérés comme faisant partie de chaque activité de programme. Ils englobent la gestion et la supervision, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des locaux et des actifs, la gestion de l'information, la technologie de l'information, les services juridiques, les affaires publiques et les communications, l'évaluation, la vérification interne et la prestation d'autres services de soutien.

## Cadre opérationnel

### Entités réglementées

Le BSIF surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts fédérales (p. ex., les banques), de même que l'ensemble des sociétés d'assurance-vie, des sociétés d'assurances multirisques et des régimes de retraite privés assujettis à la réglementation fédérale. Ces 1 785 entités gèrent des actifs totalisant 3 375 milliards de dollars au 31 mars 2007.

### Nombre et actifs des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux

	<b>Institutions de dépôts</b>	<b>Sociétés d'assurance-vie</b>	<b>Sociétés d'assurances multirisques</b>	<b>Régimes de retraite privés</b>	<b>Total</b>
Nombre d'entités	148	114	191	1 332	1 785
Actif (en milliards de dollars)	2 679	463	103	130	3 375

En outre, le BSIF surveille certaines institutions financières provinciales, moyennant le recouvrement des coûts, en vertu d'ententes contractuelles avec les provinces en cause. De plus amples détails sont affichés sur le site Web du BSIF, sous [Le Bureau / Entités réglementées](#).

## Menaces et risques clés

En raison de la demande croissante de produits de base canadiens, surtout en Asie, l'économie canadienne tourne à plein régime. Le taux de chômage atteint des plateaux historiques, l'inflation est maîtrisée et le dollar canadien est presque à parité avec le dollar américain. Les observateurs s'entendent pour dire que l'économie canadienne poursuivra son expansion, mais qu'il y a de sérieux risques de détérioration. Le Canada est le seul pays du Groupe des Sept (G7) à afficher à la fois un excédent budgétaire et un excédent au titre du commerce des marchandises. La vigueur du dollar canadien a créé des problèmes pour certains secteurs axés sur les exportations, plus particulièrement la fabrication et le tourisme international. Le principal risque de détérioration qui pèse sur l'économie canadienne est un sérieux repli de l'économie.

Les tensions qui s'exercent sur les bilans des grandes banques intervenant sur le marché monétaire et des courtiers-négociants attribuables aux programmes hors bilan, aux prêts liés aux achats par emprunt, et aux opérations de financement structurées en suspens créent des risques qui pourraient entraîner une perte de confiance dans l'économie canadienne.

La perturbation des marchés financiers, qui a débuté au printemps 2007 sur le marché des prêts à taux supérieur au taux préférentiel aux États-Unis et s'est rapidement propagée à tous les marchés financiers, a démontré encore une fois que les marchés financiers de tous les coins du globe sont inextricablement liés. Les banques centrales ont été appelées à fournir des liquidités pour assurer le fonctionnement efficace des marchés monétaires. Ces institutions continuent de surveiller de près l'évolution des marchés financiers et les besoins de liquidités. Au même moment, les organismes de réglementation des institutions financières suivent de près les opérations au bilan et hors bilan des institutions qu'ils réglementent. Dans l'ensemble, le système bancaire international est en voie de surmonter la crise, quoique beaucoup de participants aient encouru des coûts, parfois importants.

À mesure que l'ajustement des marchés financiers s'opère, le BSIF continue de surveiller étroitement les banques canadiennes et de travailler avec la Banque du Canada et d'autres organismes de réglementation afin de promouvoir la résilience du système financier canadien. Tous les participants aux marchés financiers se doivent de demeurer vigilants, non seulement tandis que les dislocations du marché se corrigent mais en tout temps.

Les États-Unis ont récemment fait des déclarations importantes au sujet des Normes internationales d'information financière (IFRS). Notamment, la Securities and Exchange Commission commencera à accepter en 2008 les rapports financiers établis en fonction des IFRS sans que ceux-ci aient fait l'objet d'un rapprochement avec les PCGR américains. En outre, le président du Accounting Standards Board des États-Unis, M. Bob Hertz, a récemment indiqué que les États-Unis entendaient non seulement passer aux normes internationales mais aller de l'avant avec leur adoption.

Par suite de la décision du Conseil des normes comptables du Canada d'adopter les normes comptables internationales d'ici 2011, les PCGR canadiens distincts seront abolis. Étant donné que les institutions financières devront se conformer à ces nouvelles normes, le BSIF devra analyser ces modifications pour en cerner les répercussions sur les politiques, les lois, la collecte

de données et la préparation de rapports. Le BSIF continuera de s'entretenir avec les organismes d'établissement de normes comptables, les associations sectorielles et les institutions au fur et à mesure qu'il évaluera l'impact des modifications dans divers domaines.

Les banques canadiennes ont amorcé la mise en œuvre de Bâle II en novembre 2007. Le BSIF s'attend à continuer à travailler de près avec ces institutions et ses homologues étrangers afin d'assurer l'intégration de l'Accord aux processus administratifs des banques. Grâce à Bâle II, la mesure des fonds propres sera plus sensible aux risques.

### **Gestion du risque d'entreprise**

Le contexte dans lequel le BSIF évolue comporte une vaste gamme de défis pour la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Même si bon nombre de ces défis sont omniprésents, la mesure dans laquelle ils menacent la réalisation des objectifs du BSIF varie selon la conjoncture économique et financière et d'après le contexte du secteur des services financiers. L'exécution du mandat du BSIF dépend de la capacité de ce dernier de recenser, d'évaluer, de prioriser et de développer, en temps utile et de manière efficace, des initiatives axées sur les aspects où son exposition au risque est la plus élevée. C'est pourquoi, à l'automne de 2007, la direction du BSIF a modifié le processus de gestion des risques de l'organisation pour rendre l'information plus pertinente et cibler davantage les aspects les plus déterminants pour nous (le travail que nous faisons et les compétences dont nos employés ont besoin). La présentation de bilans trimestriels à la direction fera désormais partie intégrante de la gestion du risque d'entreprise au BSIF.

Le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) du BSIF répartit les risques en deux catégories : internes et externes. La catégorie des risques externes comprend la conjoncture économique et financière, le contexte du secteur des services financiers, le cadre juridique du BSIF et les catastrophes. Les risques externes sont des événements dont le BSIF ne peut changer le cours, mais qu'il doit être en mesure de surveiller afin d'en atténuer les répercussions. La catégorie des risques internes comprend les risques généralement liés aux ressources humaines, aux processus, aux systèmes et à la culture organisationnelle.

Le programme de GRE du BSIF a permis à ce dernier de déceler plusieurs risques clés pour la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

## **Risques externes**

### **Chocs économiques et nature cyclique de l'industrie**

Certains événements des dernières années ont incité les institutions financières et leurs organismes de réglementation à mettre l'accent sur la capacité de réagir adéquatement à une crise dans une optique à la fois prudentielle et axée sur les ressources humaines. La perturbation des marchés financiers à l'échelle du globe, qui a débuté au printemps de 2007 en raison du marché des prêts hypothécaires à taux d'intérêt supérieur au taux préférentiel aux États-Unis, obligera le BSIF, comme tous les autres organismes de réglementation à travers le monde, à continuer de surveiller de près les opérations au bilan et hors bilan des institutions financières qu'il réglemente. Ainsi, les changements du contexte économique comportent des risques pour les institutions financières. Par exemple, un repli de l'économie pourrait taxer les ressources du



BSIF et compromettre sa capacité d'exercer une surveillance efficace et d'intervenir en temps opportun.

### **Accord de Bâle II sur les fonds propres**

Le nouveau dispositif international d'adéquation des fonds propres aura d'importantes répercussions sur les institutions financières et sur le BSIF. Plus particulièrement, le Dispositif révisé encourage les banques de plus grande envergure à utiliser des indicateurs du rendement de leurs activités qui soient améliorés et axés sur les risques pour alimenter l'évaluation interne de leurs besoins de fonds propres.

L'entrée en vigueur du Dispositif révisé et les événements observés sur le marché obligent également les banques et les organismes de réglementation à insister davantage sur la mesure des risques et sur la relation entre ces derniers et le niveau global d'adéquation des fonds propres. Vu l'ampleur et la nouveauté de cette initiative, l'examen de la mise en œuvre de Bâle II pourrait continuer de nécessiter plus de ressources que prévu de la part des institutions financières et du BSIF afin de comprendre progressivement le rendement des nouveaux systèmes liés à Bâle II.

### **Pratiques comptables**

Le Conseil des normes comptables du Canada a décidé d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. Cette mesure influera à la fois sur le BSIF, car il a recours aux données financières vérifiées, et sur les institutions qu'il réglemente. Les principales modifications comptables viseront l'assurance, la consolidation, les regroupements d'entreprises, les instruments financiers, la comptabilisation des revenus et la mesure de la juste valeur. À titre d'organisme de réglementation s'appuyant sur le recours, le BSIF se doit de comprendre les répercussions des changements apportés aux états financiers pour évaluer avec précision les risques qui pèsent sur les institutions financières.

### **Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)**

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) revoit actuellement son cadre de fonds propres pour faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent davantage compte des risques. Il faut mettre au point des techniques plus perfectionnées de mesure du risque qui seront intégrées au MMRCE tout en préservant l'intégrité de la version actuelle du critère de capitalisation. Parallèlement, le MMRCE actuel devrait être maintenu comme solution de rechange pour les sociétés d'assurance-vie qui n'utilisent pas de modèles, mais il faudrait le mettre à jour en fonction des changements apportés aux normes comptables et actuarielles qui influent sur la mesure du risque et du capital disponible. Jusqu'ici, le Canada a été à l'avant-plan de la réglementation d'assurance; il faudra ajuster le MMRCE pour veiller à ce que le BSIF maintienne sa réputation de chef de file dans ce domaine sur la scène internationale.

## **Risques internes**

### **Risques liés aux ressources humaines**

Le secteur des services financiers devient plus complexe. Il est impératif que le BSIF puisse compter sur des employés ayant suffisamment de compétences pour réglementer et surveiller les

institutions financières et cerner les enjeux importants. De plus, le besoin d'apprentissage permanent se fait sentir pour relever les défis d'un contexte en évolution. Le niveau des effectifs du BSIF reflète la situation économique généralement très solide des institutions financières ces dernières années. L'évolution de ce contexte pourrait nécessiter des effectifs plus importants, surtout si plus d'un secteur (banques, sociétés de fiducie, sociétés d'assurances multirisques, sociétés d'assurance-vie et régimes de retraite privés) est touché.

Attirer, motiver, perfectionner et maintenir en poste des employés compétents est une grande priorité pour le BSIF, en particulier la capacité d'attirer et de maintenir en poste les employés dont les compétences sont en demande dans le secteur financier. Si le BSIF n'affecte pas les bonnes ressources au bon endroit, sa capacité d'évaluer les risques de manière exacte et d'intervenir efficacement au besoin pourrait en souffrir. Ce danger est accentué par le risque accru de changements dans l'économie.

### **Systèmes et processus visant les régimes de retraite**

En raison de l'évolution du contexte externe des régimes de retraite, y compris la complexité croissante du travail et un environnement litigieux, les employés du BSIF doivent avoir de plus grandes compétences. Parallèlement, on procède actuellement à la mise à niveau du système interne d'information sur les régimes de retraite du BSIF, et il faudra peut-être en examiner certains éléments, notamment la pertinence des mécanismes de contrôle. Le BSIF a commencé à se pencher sur la question du personnel et sur celle des systèmes, mais ses travaux ne sont pas terminés. Les longs délais d'agrément ont été raccourcis, mais il faut faire davantage pour veiller à ce que ces délais ne portent pas atteinte à la réputation du BSIF.

## Exécution des programmes

Le BSIF doit s'acquitter de certaines grandes responsabilités permanentes en vue de réaliser son mandat. En outre, compte tenu des menaces et risques susmentionnés, le BSIF a retenu huit priorités de programme et de gestion. Ces priorités et responsabilités permanentes rejoignent les activités de programme que mène le BSIF et contribuent directement à la réalisation de ses objectifs stratégiques. Ensemble, elles constituent les principaux éléments de l'exécution des programmes du BSIF.

PROGRAMME	PRIORITÉS	DESCRIPTION
<b>PRIORITÉS DE PROGRAMME</b>		
<b>Activité de programme 1.1 : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales</b>		
<b>1.1.1 Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention</b>	<p><b>Responsabilité permanente – Évaluation des risques et intervention</b> Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières, et intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer un système efficace de surveillance prudentielle en affectant les ressources aux institutions et activités plus à risque ou dont les répercussions sont plus importantes.</li> <li>• Mener des évaluations des risques et intervenir en temps opportun et fournir aux institutions financières fédérales des rapports et des recommandations clairs.</li> <li>• Recommander au besoin les modifications qui s'imposent aux pratiques et aux processus des institutions financières fédérales.</li> </ul>
	<p><b>Priorité A – Meilleure identification des risques émergents</b> Accroître les ressources et améliorer les processus pour ajouter à la capacité du BSIF de cerner et de surveiller les risques émergents pour le système financier canadien et les institutions financières fédérales, et d'en rendre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les systèmes de surveillance, ajouter à notre connaissance des activités<sup>2</sup> et rehausser l'échange de renseignements, à l'interne comme à l'externe.</li> <li>• Accorder plus d'importance aux examens comparatifs.</li> <li>• Examiner les pratiques sectorielles dans quatre domaines : la titrisation, la gestion des liquidités, la simulation de crise dans le portefeuille de crédit, et l'évaluation des produits peu liquides.</li> </ul>

<sup>2</sup> La connaissance des activités s'entend de la compréhension du contexte, du secteur et du profil d'activités d'une institution, ce qui permet de cerner les activités qui sont importantes pour la réalisation des objectifs d'affaires de cette dernière.

PROGRAMME	PRIORITÉS	DESCRIPTION
	compte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner, dans le secteur de l'assurance-vie, les activités liées à l'immobilier commercial, et dans le secteur bancaire, les activités liées à l'immobilier commercial aux États-Unis.</li> </ul>
	<p><b>Priorité B – Résilience des institutions et des marchés</b></p> <p>Participer aux discussions de la communauté internationale sur les questions importantes soulevées par la perturbation des marchés mondiaux. Travailler avec les partenaires du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF) sur des questions semblables au Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer aux travaux d'envergure internationale en cours au sein du Forum sur la stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire afin de cerner les questions importantes soulevées par la perturbation des marchés mondiaux et d'en discuter.</li> <li>Au pays, continuer d'échanger avec les partenaires du CSIF sur des questions semblables dans la perspective du Canada.</li> <li>Mener un exercice de simulation portant sur le secteur de l'assurance-vie en 2008.</li> </ul>
	<p><b>Priorité E – Examens – Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)/ Groupe d'action financière (GAFI)</b></p> <p>Réagir aux suggestions et aux recommandations contenues dans le rapport du PESF et dans celui du GAFI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réagir aux suggestions contenues dans le rapport du PESF.</li> <li>Réagir à toute recommandation sur la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/LFAT) contenue dans le rapport du GAFI; à cette fin : <ul style="list-style-type: none"> <li>travailler avec le ministère des Finances et le CANAFE sur des changements visant à améliorer les mesures de prévention en place au Canada;</li> <li>participer à l'établissement de normes par le GAFI;</li> <li>réviser la ligne directrice B-8 à la lumière de l'adoption du projet de loi C-25, des évaluations du régime de LRPC/LFAT menées depuis 2004 et des résultats des évaluations mutuelles.</li> </ul> </li> </ul>
	<p><b>Priorité F – Accord de Bâle II sur les fonds propres – Étape consécutive à la mise en œuvre</b></p> <p>Surveiller les systèmes de Bâle II et examiner les processus et les politiques des banques sur l'évaluation de l'adéquation des fonds propres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insister sur la surveillance du rendement des systèmes de Bâle II mis en place récemment.</li> <li>Poursuivre les travaux de validation du risque de crédit du premier pilier.</li> <li>Examiner de plus près les processus internes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres des banques dans le cadre de l'examen continu du deuxième pilier.</li> <li>Les travaux d'orientation à cet égard porteront sur la politique</li> </ul>

PROGRAMME	PRIORITÉS	DESCRIPTION
<p><b>1.1.2 Sous-activité de programme : Établissement de règles</b></p>	<p><b>Responsabilité permanente – Établissement de règles</b> Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent les exigences minimales internationales ou les dépassent.</p>	<p>sur la cible de fonds propres relativement aux ratios et aux planchers de risque à la lumière de l'application de Bâle II et de l'expérience.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir des consultations et des communications efficaces avec les institutions financières et l'industrie pendant l'élaboration de règles.</li> <li>• Contribuer de manière efficace à l'élaboration de règles et de normes internationales.</li> </ul>
	<p><b>Priorité C – Modifications des Normes internationales d'information financière (IFRS)</b> Passer des PCGR canadiens aux Normes internationales d'information financière (IFRS).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cerner les conséquences, pour le BSIF, du passage des institutions financières canadiennes au régime des IFRS.</li> <li>• Créer une infrastructure de projet pour cerner les répercussions et évaluer les exigences stratégiques.</li> <li>• Revoir les systèmes de collecte de données, de préparation de rapports et de soutien connexes.</li> </ul>
	<p><b>Priorité D – Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)</b> Élaborer et approuver un cadre de capital pour les sociétés d'assurance-vie d'ici quatre ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des critères de mise en œuvre pour les méthodes et les modèles internes sensibles aux risques, en commençant par le risque lié au taux d'intérêt, suivi du risque de crédit puis d'autres risques.</li> <li>• Ajuster le MMPRCE existant en fonction de la mise en œuvre des IFRS en 2011.</li> </ul>
<p><b>1.1.3 Sous-activité de programme : Agréments</b></p>	<p><b>Responsabilité permanente -- Agréments</b> Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en temps opportun une procédure claire et transparente pour traiter les demandes d'agrément prévues par la loi ou d'autres demandes.</li> </ul>
<p><b>Activité de programme 1.2 : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux</b></p>		

PROGRAMME	PRIORITÉS	DESCRIPTION
	<p><b>Responsabilité permanente -- Régimes de retraite</b></p> <p>Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent de même qu'une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel et pertinente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des évaluations des risques et intervenir en temps opportun et fournir aux régimes surveillés des rapports et des recommandations clairs.</li> <li>• Prévoir des communications et des consultations constructives et efficaces avec le secteur des régimes de retraite pendant l'élaboration des règlements, des règles et des autres consignes.</li> <li>• Appliquer en temps opportun un processus d'agrément clair et transparent pour traiter les demandes des régimes de retraite privés.</li> <li>• Collaborer étroitement avec le ministère des Finances à la préparation de projets de modifications aux lois fédérales susceptibles d'influer sur les régimes de retraite fédéraux et à l'analyse de ces modifications.</li> <li>• Surveiller les décisions des tribunaux touchant les régimes de retraite privés et en déterminer les répercussions.</li> </ul>
	<p><b>Priorité H – Systèmes et processus visant les régimes de retraite</b></p> <p>Rehausser la capacité du BSIF à évoluer comme il se doit dans un milieu des régimes de retraite de plus en plus complexe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à accélérer le processus d'agrément des demandes présentées par les régimes de retraite.</li> <li>• Développer un cadre de surveillance des régimes de retraite et des pratiques de surveillance connexes.</li> <li>• Mettre à niveau le système interne de technologie de l'information.</li> </ul>
<p><b>Activité de programme 1.3 : Aide internationale</b></p>		

PROGRAMME	PRIORITÉS	DESCRIPTION
	<p><b>Responsabilité permanente -- Aide internationale</b></p> <p>Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir une aide technique en marge des processus d'inspection sur place, de l'ébauche de dispositions législatives, de la mise sur pied et de l'organisation d'organismes de surveillance et de régimes de capital axés sur le risque, en plus d'améliorer les systèmes de surveillance.</li> <li>• Participer à l'amélioration de la coopération et de la coordination des activités entre les organismes de surveillance.</li> <li>• Aider certaines administrations à préparer leur autoévaluation dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier.</li> </ul>
<p><b>Activité de programme 2.1 : Bureau de l'actuaire en chef (BAC)</b></p>		
	<p><b>Responsabilité permanente -- Bureau de l'actuaire en chef</b></p> <p>Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuarielle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire en temps opportun des rapports de grande qualité, dont les rapports actuariels triennaux sur le Régime de pensions du Canada (RPC), le programme de la Sécurité de la vieillesse et les régimes de retraite et d'assurances de la fonction publique fédérale instaurés en vertu de diverses lois.</li> <li>• Préparer des rapports actuariels sur le RPC qui sont déposés au Parlement, par exemple, lorsque certains projets de loi sont présentés et lorsque des modifications sont apportées à certains autres régimes de retraite du secteur public.</li> <li>• Procéder à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants.</li> </ul>
<p><b>PRIORITÉS DE GESTION</b></p>		
	<p><b>Responsabilité permanente -- Soutien des programmes, ressources humaines et gestion financière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser une gouvernance interne et des rapports connexes de grande qualité.</li> <li>• Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires au soutien des activités de surveillance et de réglementation.</li> </ul>

PROGRAMME	PRIORITÉS	DESCRIPTION
	<p><b>Priorité G – Ressources humaines</b>  S'assurer que le BSIF a les ressources humaines nécessaires à l'exécution de son mandat grâce à une meilleure planification intégrée à long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rehausser la capacité du BSIF de recenser de façon proactive les besoins changeants en matière de ressources humaines, faire en sorte que les effectifs nécessaires soient disponibles en temps utile, et affecter les ressources disponibles aux risques et priorités cernés.</li> <li>• Continuer de bonifier le processus de planification des activités; continuer de préparer et de mettre en œuvre un cadre de perfectionnement et de gestion des ressources humaines du Secteur de la surveillance; poursuivre les rétroactions tous azimuts sur les capacités de leadership des nouveaux cadres supérieurs.</li> </ul>



**SECTION II**  
**ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF**  
**STRATÉGIQUE**

## Analyse par activité de programme

Les activités permanentes du BSIF englobent la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales, la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux, l'aide internationale et la prestation d'évaluations et de conseils actuariels au gouvernement du Canada. Ces activités de programme et certaines sous-activités appuient les deux objectifs stratégiques du BSIF.

La présente section fait état des ressources humaines et financières consacrées aux activités de programme et aux priorités de programme connexes du BSIF, de même que des attentes au chapitre du rendement et des mesures à cet égard. Les coûts de soutien des programmes comme ceux liés à la technologie de l'information, aux finances et à l'administration ont été répartis entre les programmes en fonction du coût des ressources humaines et sont inclus dans ces chiffres. La priorité de gestion liée au soutien des programmes est décrite à la section IV.

### Résultat stratégique 1

*Exerce des activités de réglementation et de surveillance qui se veulent garantes de l'intégrité du système financier canadien en protégeant le Canadiens contre les pertes indues.*

#### 1.1 Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales<sup>3</sup>

Comme on l'a vu, ce programme est essentiel à la réalisation du mandat du BSIF. Il s'agit de la plus vaste activité de programme de l'organisation, et elle mobilise l'essentiel de nos ressources humaines et financières. Les coûts de ce programme sont recouverts au moyen de cotisations, de frais de service et de frais d'utilisation payés par les institutions financières fédérales. Les coûts sont aussi recouverts en vertu de protocoles d'entente à titre de services à frais recouverts (se reporter à la page 11 pour plus de détails).

##### (1.1) Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
79,6	88,2	85,7

##### (1.1) Ressources humaines — Nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP)

<sup>3</sup> Conformément au *Guide de préparation de la partie III du Budget des dépenses 2008-2009* du Secrétariat du Conseil du Trésor, les ressources humaines et financières indiquées ici reflètent les estimations de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) approuvées du BSIF, qui ont été établies au début de l'été 2007. De récents événements qui ont touché le système financier mondial obligent le BSIF à consacrer plus de ressources à une meilleure identification des risques émergents et à la surveillance de la résilience des institutions et des marchés à cette perturbation. Le BSIF est à réexaminer de façon proactive sa capacité de surveiller ces risques émergents et d'en évaluer l'impact sur les institutions financières et les régimes de retraite qu'il réglemente, et cela pourrait se traduire par une augmentation des chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus, surtout dans le cas du Secteur de la surveillance. Au moment de la rédaction du présent rapport, le BSIF terminait la planification de ses activités pour 2008-2009 à 2010-2011. Tout changement en découlant figurera dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'an prochain.

<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>
389	386	386

L'activité de programme 1.1 repose sur trois sous-activités complémentaires : l'évaluation des risques et l'intervention, l'établissement de règles et l'agrément. On trouvera plus loin les priorités connexes, les résultats escomptés et les mesures de rendement de cette activité de programme en regard de chacune des trois sous-activités.

<b>1.1.1 Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention</b>	
<b>Description</b>	Surveiller et superviser les institutions financières : surveiller le contexte financier et économique pour cerner les nouveaux enjeux et les nouveaux risques. Intervenir en temps opportun afin de protéger les déposants et les souscripteurs, tout en reconnaissant que le BSIF ne peut éviter que certaines institutions puissent faire faillite.
<b>Priorité connexe</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières, et intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun.</li> </ul> <p><b>Priorité A – Meilleure identification des risques émergents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les processus internes pour accroître la capacité du BSIF de cerner et de surveiller les risques émergents pour le système financier canadien et les institutions financières fédérales, et d'en rendre compte.</li> </ul> <p><b>Priorité B – Résilience des institutions et des marchés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participer aux discussions de la communauté internationale sur les questions importantes soulevées par la perturbation des marchés. Au pays, examiner certaines consignes, préparer des examens multisectoriels ciblés et travailler avec les membres du CSIF sur diverses préoccupations.</li> </ul> <p><b>Priorité E – Examens – Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)/ Groupe d'action financière (GAFI)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réagir aux suggestions et aux recommandations contenues dans le rapport du PESF et dans celui du GAFI</li> </ul> <p><b>Priorité F – Accord de Bâle II sur les fonds propres – Étape consécutive à la mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveiller le passage des banques au régime de Bâle II.</li> <li>Examiner les processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et les politiques pertinentes.</li> </ul>
<b>Résultats escomptés</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger les déposants et les souscripteurs contre les pertes indues, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.</li> <li>Fournir une évaluation globale exacte du profil de risque et des fonctions de contrôle des institutions financières qu'il réglemente et surveille.</li> <li>Fournir des évaluations et des rapports de gestion en temps opportun.</li> </ul> <p><b>Priorité A – Meilleure identification des risques émergents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le processus visant à cerner les questions liées aux marchés et les risques émergents et à en évaluer l'impact sur les institutions financières fédérales.</li> </ul> <p><b>Priorité B – Résilience des institutions et des marchés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réagir en temps opportun, et en accord avec la perspective canadienne, aux recommandations découlant des travaux multinationaux en cours visant à cerner les questions importantes soulevées par la perturbation des marchés mondiaux et à en discuter.</li> </ul> <p><b>Priorité E – Examens – Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)/ Groupe d'action financière (GAFI)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réagir en temps opportun à toute recommandation issue du PESF qui touche le BSIF.</li> <li>Réagir en temps opportun à toute recommandation du GAFI qui touche le BSIF.</li> </ul> <p><b>Priorité F – Accord de Bâle II sur les fonds propres – Étape consécutive à la mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de surveillance du BSIF ciblent notamment le rendement des systèmes et des processus de Bâle II à l'égard des approches approuvées.</li> <li>Le BSIF examine les processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et les politiques pertinentes.</li> <li>Le BSIF se dote d'une politique sur des ratios cibles de fonds propres et des planchers de risque.</li> </ul>

<b>Mesures de rendement</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimation des recouvrements auprès d'institutions en faillite.</li> <li>• Les observateurs compétents estiment que la cote de risque composite de leur institution est appropriée.</li> <li>• Les lettres de surveillance sont émises dans les délais prévus.</li> </ul> <p><b>Priorité A – Meilleure identification des risques émergents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La surveillance des institutions financières fédérales englobe une analyse plus poussée de l'évolution du marché au chapitre de la sûreté et de la solidité.</li> <li>• Les examens comparatifs portant sur certains risques sont achevés.</li> </ul> <p><b>Priorité B – Résilience des institutions et des marchés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les observateurs compétents estiment que le BSIF réagit en temps opportun à l'évolution des marchés ou aux suggestions de l'industrie selon lesquelles les règlements et les consignes sont dépassés.</li> </ul> <p><b>Priorité E – Examens – Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)/ Groupe d'action financière (GAFI)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les recommandations du ressort du BSIF sont traitées dans les 12 mois suivant la réception du rapport.</li> <li>• Toute recommandation relevant exclusivement du BSIF est traitée dans les 12 mois suivant la réception du rapport du GAFI.</li> </ul> <p><b>Priorité F – Accord de Bâle II sur les fonds propres – Étape consécutive à la mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les exigences de surveillance liées aux approches approuvées sont développées.</li> <li>• L'examen des processus internes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et des politiques pertinentes de certaines institutions est amorcé.</li> <li>• Une politique sur les ratios cibles de fonds propres et les planchers de risque est établie.</li> </ul>
-----------------------------	--

### (1.1.1) Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
54,7	60,4	58,8

<b>1.1.2 Sous-activité de programme : Établissement de règles</b>	
<b>Description</b>	Développer des consignes et des règlements et participer à l'élaboration des lois fédérales qui régissent les institutions financières. Contribuer aux normes comptables, actuarielles et de vérification à titre d'organisme de réglementation. Participer à l'élaboration de règles prudentielles sur la scène internationale.
<b>Priorité connexe</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir, à l'intention des institutions financières, un cadre de réglementation équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent les exigences minimales internationales ou les dépassent.</li> </ul> <p><b>Priorité C – Modifications des Normes internationales d'information financière (IFRS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le passage des PCGR canadiens aux IFRS.</li> </ul> <p><b>Priorité D – Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un cadre de capitalisation pour les sociétés d'assurance-vie et en convenir d'ici cinq ans.</li> </ul>

<b>Résultats escomptés</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour développer, maintenir et contribuer à un cadre de réglementation qui respecte les exigences minimales internationales ou les dépasse, le BSIF établit un juste équilibre entre les considérations prudentielles et la nécessité pour les institutions de faire face à la concurrence.</li> <li>• Les règlements, les lignes directrices et les autres règles établis par le BSIF sont clairs et ont été soumis à l'examen de l'industrie.</li> <li>• Établissement de règles de capitalisation prudentielles et de rapports réglementaires pour les institutions financières fédérales canadiennes conformes aux réalités économiques, aux règles de Bâle et aux consignes de l'AICA aux fins de la comptabilisation des instruments de fonds propres, et aux marchés étrangers importants.</li> </ul> <p><b>Priorité C – Modifications des Normes internationales d'information financière (IFRS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le BSIF est en mesure de donner suite aux modifications des pratiques comptables en développant un plan pour apporter les changements qui s'imposent aux politiques, aux modalités de collecte de données et de préparation de rapports tout en prévoyant de maintenir en place la stratégie consistant à utiliser les montants des états financiers vérifiés comme point de départ à des fins de réglementation.</li> </ul> <p><b>Priorité D – Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La ligne directrice sur le MMRCE tient compte adéquatement des risques qui pèsent sur le secteur de l'assurance-vie et assure un niveau de capitalisation suffisant pour protéger les souscripteurs.</li> </ul>
<b>Mesures de rendement</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les observateurs compétents estiment que, lorsqu'il développe des règlements, des lignes directrices et d'autres règles, le BSIF atteint un juste équilibre entre la promotion de considérations prudentielles et la nécessité pour les institutions financières de faire face à la concurrence.</li> <li>• Les observateurs compétents estiment que les règlements, les lignes directrices et les autres règles élaborés par le BSIF sont clairs et faciles à comprendre.</li> <li>• Les observateurs compétents estiment que le BSIF consulte bien l'industrie lorsqu'il élabore des règlements, des lignes directrices et d'autres règles.</li> <li>• En recensant et en communiquant des positions bien articulées, le BSIF voit à ce que les comités canadiens et internationaux intéressés tiennent compte des questions prudentielles liées à l'élaboration des règles. Le BSIF arrive à faire en sorte que les questions hautement prioritaires du Canada soient considérées de manière adéquate.</li> </ul> <p><b>Priorité C – Modifications des Normes internationales d'information financière (IFRS)</b></p> <p>La mise en œuvre se déroule bien comme en témoigne ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La version révisée des lignes directrices et des relevés sur le capital et les normes comptables est établie et diffusée dans les délais prévus.</li> </ul> <p><b>Priorité D – Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures de capital en place sont plus sensibles aux risques.</li> </ul>

### (1.1.2) Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
16,4	18,3	17,7

### 1.1.3 Sous-activité de programme : Agréments

<b>Description</b>	Comprend les agréments exigés aux termes de la législation régissant les institutions financières et ceux requis aux fins de surveillance.
--------------------	--

<b>Priorité connexe</b>	<b>Responsabilité permanente</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente.</li> </ul>
<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La procédure d'agrément du BSIF donne lieu à des décisions solides au plan prudentiel et transparentes.</li> <li>• Les décisions en regard des demandes assujetties à la présomption d'agrément et des autres types d'agrément exigés aux termes de la législation sont rendues dans les délais prévus.</li> </ul>
<b>Mesures de rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les observateurs compétents comprennent le fondement des décisions d'agrément du BSIF.</li> <li>• Les décisions en regard des demandes assujetties à la présomption d'agrément et des autres types d'agrément exigés aux termes de la législation sont traitées conformément aux normes de rendement établies.</li> </ul>

**(1.1.3) Ressources financières (en millions de dollars)**

<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>
8,5	9,5	9,2

## 1.2 Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

1.2 Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	
<b>Description</b>	Intègre l'évaluation des risques et l'intervention, ainsi que l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> . Les coûts liés à ce programme sont recouvrés grâce aux cotisations que versent les régimes de retraite en fonction du nombre de participants de chaque régime de retraite fédéral.
<b>Priorité connexe</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel et pertinente.</li> </ul> <p><b>Priorité H – Systèmes et processus visant les régimes de retraite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rehausser la capacité du BSIF à évoluer comme il se doit dans un milieu des régimes de retraite de plus en plus complexe.</li> </ul>
<b>Résultats escomptés</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme de surveillance protège les intérêts financiers des participants et des bénéficiaires des régimes de retraite fédéraux.</li> <li>Il existe un cadre de réglementation équilibré et clair regroupant des consignes et des règles.</li> <li>La procédure d'agrément est transparente et appliquée en temps opportun.</li> </ul> <p><b>Priorité H – Systèmes et processus visant les régimes de retraite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les systèmes et processus visant les régimes de retraite facilitent la surveillance et l'agrément des régimes de retraite.</li> </ul>
<b>Mesures de rendement</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant recouvré à l'égard des régimes sous-capitalisés frappés de cessation.</li> <li>Les observateurs compétents estiment que : <ul style="list-style-type: none"> <li>les règlements, les lignes directrices et les autres règles sont clairs et intelligibles, et concilient adéquatement les intérêts des répondants et ceux des participants des régimes;</li> <li>la procédure d'agrément est transparente, claire et intelligible.</li> </ul> </li> <li>Les demandes dûment remplies à l'égard des agréments exigés par la législation sont traitées dans les délais prévus.</li> </ul> <p><b>Priorité H – Systèmes et processus visant les régimes de retraite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les modifications des systèmes et des processus visant les régimes de retraite sont mises en place dans les délais convenus.</li> </ul>

### (1.2) Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
6,5	6,8	6,9

### (1.2) Ressources humaines — Nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
38	37	37



### 1.3 Activité de programme : Aide internationale

1.3 Activité de programme : Aide internationale	
<b>Description</b>	Cette activité de programme englobe des initiatives visant à aider certains autres pays qui cherchent à accroître leur capacité en matière de surveillance et de réglementation. Les coûts liés à ce programme sont recouverts par le biais de protocoles d'entente entre le BSIF et des organisations comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Fonds monétaire international (FMI). Les coûts de cette activité de programme font l'objet d'un suivi transparent mais, comme cette dernière représente moins de 5 % des dépenses du BSIF, il n'y a qu'une seule sous-activité.
<b>Priorité connexe</b>	<b>Responsabilité permanente</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale.</li> </ul>
<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les économies de marché émergentes sont mieux informées des approches actuelles à l'égard des systèmes de réglementation et de surveillance.</li> </ul>
<b>Mesures de rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les participants des ateliers et les clients estiment que l'aide fournie par le BSIF est pertinente en regard de leur travail.</li> <li>Les participants des ateliers et les clients sont d'avis que les formateurs du BSIF sont compétents.</li> </ul>

#### (1.3) Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
1,9	2,0	2,0

#### (1.3) Ressources humaines — Nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
6	6	6

## Résultat stratégique 2

### *Contribuer à rehausser la confiance que le public accorde au Système public de revenu de retraite du Canada.*

Cet objectif stratégique relève du Bureau de l'actuaire en chef (BAC). Le BAC produit des rapports d'expert d'évaluation actuarielle sur la situation de divers régimes de retraite de l'État. Ces rapports sont déposés au Parlement. Le BAC donne aussi des conseils sur les répercussions financières des options qu'examine le gouvernement. Le BAC exécute trois sous-activités de programme distinctes, qui sont intégrées à l'activité de programme décrite ci-après.

### 2.1 Activité de programme : Bureau de l'actuaire en chef

2.1 Activité de programme : Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	
<b>Description</b>	Le BAC fournit une gamme de services actuariels en vertu de la législation au Régime de pensions du Canada (RPC) et à certains ministères fédéraux. Il estime les dépenses et les revenus à long terme ainsi que le passif actuel du RPC et les dépenses à long terme du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV), et il prépare les rapports actuariels triennaux prévus par la loi sur la situation financière des régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public. Le BAC procède en outre à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).
<b>Priorité connexe</b>	<b>Responsabilité permanente</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer à la confiance du public en fournissant des conseils et des services actuariels aux administrateurs du système public canadien de revenu de retraite quant à la situation financière du RPC, de la SV, des régimes du secteur public et du PCPE.</li></ul>
<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fournir des conseils actuariels d'expert en temps utile au sujet du RPC, sous forme de rapports de grande qualité déposés au Parlement.</li><li>• Fournir des conseils actuariels d'expert en temps utile au sujet des régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public, sous forme de rapports de grande qualité.</li><li>• Fournir des conseils actuariels d'expert en temps utile au sujet du PCPE, sous forme de rapports actuariels de grande qualité déposés en temps opportun.</li></ul>
<b>Mesures de rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Comité d'examen par les pairs du rapport actuariel sur le RPC estime que l'actuaire en chef et les membres de son personnel disposent de l'expérience professionnelle voulue pour fournir des conseils d'expert à l'égard du RPC et en faire l'évaluation actuarielle.</li><li>• Le rapport actuariel triennal sur le RPC a été complété conformément aux exigences et aux délais prescrits par la loi.</li><li>• Les observateurs indépendants estiment que les rapports à l'égard des régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public sont complets et renferment une opinion actuarielle appropriée.</li><li>• Les rapports actuariels sur les régimes du secteur public respectent les exigences et les délais prévus par la loi.</li><li>• Le BAC est le fournisseur de choix de rapports actuariels complets sur le PCPE.</li><li>• Le rapport actuariel sur le PCPE respecte les exigences et les délais convenus.</li></ul>

**(2.1) Ressources financières (en millions de dollars)**

<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>
5,7	5,9	6,1

**(2.1) Ressources humaines — Nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP)**

<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>
38	38	38

**SECTION III**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

## **Liens avec les objectifs du gouvernement du Canada**

Appuyés par nos plans et priorités, les objectifs stratégiques du BSIF sont étroitement liés aux objectifs plus larges du gouvernement, à savoir *une croissance économique forte, la sécurité du revenu pour les Canadiens et un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale.*

### **Une croissance économique forte**

Un système financier qui fonctionne bien et qui a toute la confiance des consommateurs et des autres intervenants (du Canada et de l'étranger) contribue nettement à la performance de l'économie canadienne. La réalisation des objectifs stratégiques du BSIF, que partagent d'autres partenaires au sein du gouvernement et du secteur privé, fournit une assise essentielle pour une économie productive et concurrentielle.

Le BSIF est le principal organisme de réglementation et de surveillance de toutes les institutions financières fédérales, au nombre d'environ 450. Les activités et les programmes du BSIF conçus pour renforcer la sûreté et la solidité des institutions financières jouent un rôle clé dans le cadre de réglementation qui sous-tend le système financier, élément essentiel au maintien de la compétitivité au sein de l'économie mondiale.

### **La sécurité du revenu pour les Canadiens**

Le BSIF surveille quelque 1 330 régimes de retraite privés fédéraux au Canada. Les mesures et les décisions que nous prenons se répercutent sur les participants, les répondants et les administrateurs de ces régimes. Le BSIF cherche à promouvoir une gouvernance responsable des régimes de retraite et de saines pratiques actuarielles.

Le Canada a mis en place un système public de revenu de retraite qui devrait demeurer viable et abordable à long terme, malgré les changements démographiques. Bien que le BSIF ne soit pas chargé de surveiller les régimes de retraite de l'État, le BAC prépare des rapports actuariels prévus par la loi à l'égard de divers régimes de retraite de l'État, qui formulent des conclusions sur la viabilité de ces derniers selon différentes hypothèses.

### **Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale**

Le BSIF appuie la priorité du gouvernement en vue de bâtir un monde sécuritaire et sécurisé en participant à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Les efforts du BSIF en ce sens consistent à fournir des consignes et à procéder à des examens de surveillance visant les programmes adoptés par les institutions financières pour se conformer aux exigences de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Les institutions financières évoluent dans un contexte international de plus en plus complexe. La coopération transfrontalière suscite un intérêt plus marqué et le BSIF continuera à nouer des relations avec les organismes de réglementation étrangers afin de promouvoir la cohérence et de faciliter le recours mutuel.

**Tableau 1 : Liens entre les objectifs du BSIF et ceux du gouvernement du Canada**

<b>Objectif stratégique 1 : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à protéger contre les pertes indues.</b>					
	Résultats escomptés	Dépenses brutes prévues (en millions de dollars)			Objectifs correspondants du gouvernement du Canada
		2008-2009	2009-2010	2010-2011	
1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	Protéger les déposants et les souscripteurs, tout en reconnaissant qu'on ne peut éviter toutes les faillites.	79,6	88,2	85,7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une croissance économique forte</li> <li>• Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale</li> </ul>
1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	Protéger les intérêts financiers des participants et des bénéficiaires des régimes de retraite privés fédéraux.	6,5	6,8	6,9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une croissance économique forte</li> <li>• La sécurité du revenu pour les Canadiens</li> </ul>
1.3 Aide internationale	Les économies de marché émergentes sont mieux informées au sujet des pratiques actuelles à l'égard des systèmes de réglementation et de surveillance afin qu'elles puissent les adopter dans la mesure possible.	1,9	2,0	2,0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une croissance économique forte</li> <li>• Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale</li> </ul>
<b>Objectif stratégique 2 : Contribuer à la confiance du public dans le système public canadien de revenu de retraite.</b>					
2.1 Bureau de l'actuaire en chef	Les répondants du système public canadien de revenu de retraite reçoivent des services et des conseils actuariels d'expert à l'égard du Régime de pensions du Canada (RPC) et des régimes de retraite et d'avantages sociaux publics de compétence fédérale.	5,7	5,9	6,1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La sécurité du revenu pour les Canadiens</li> </ul>

Le tableau qui précède indique les objectifs stratégiques du BSIF, ses dépenses brutes prévues en regard de chaque activité et les objectifs correspondants du gouvernement du Canada.

Les dépenses liées à chaque activité figurant au tableau englobent une part du coût des services internes du BSIF, qui a été réparti de manière uniforme pour refléter correctement le coût total de chaque activité, pour favoriser une facturation équitable et pour comprendre le coût intégral des programmes et des services internes à l'échelle du gouvernement, conformément aux exigences

du Conseil du Trésor. La principale activité du BSIF est la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales, qui mobilise environ 85 % des ressources de l'organisation.

Le BSIF recouvre la presque totalité de ses coûts auprès de plusieurs sources de revenus (voir la rubrique « Tableaux financiers : Contexte », à la section I). Les dépenses nettes du BSIF pour chaque exercice de la période de planification s'élèvent à 850 000 \$ et sont financées par un crédit parlementaire au titre des services du Bureau de l'actuaire en chef à l'égard des régimes de retraite publics.

## Liste des tableaux électroniques

On trouvera les tableaux supplémentaires suivants sur le site Web du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse :

[http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20082009/p3a\\_3.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20082009/p3a_3.asp)

2. Achats écologiques
3. Vérification interne
4. Progrès en regard du Plan réglementaire du BSIF
5. Services reçus à titre gracieux
6. Sources de revenus disponibles et non disponibles
7. Sommaire des dépenses en immobilisations par activité de programme

**SECTION IV**  
**AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT**



## Services internes : Soutien des programmes du BSIF

Au BSIF, le soutien des programmes englobe la gestion et la supervision, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la gestion de la chaîne d’approvisionnement, la gestion des locaux et des actifs, la gestion de l’information, la technologie de l’information, les services juridiques, les affaires publiques et les communications, l’évaluation, la vérification interne et la prestation d’autres services de soutien. Pour faciliter les récapitulatifs à l’échelle du gouvernement, le coût de ces activités de soutien des programmes est attribué à chaque activité de programme pour indiquer le coût intégral du programme. Parallèlement, le BSIF a retenu une priorité (priorité G) relativement à certaines initiatives qui sous-tendent tous les programmes (voir la rubrique « Priorités de gestion » à la section I).

<b>Activités de soutien des programmes</b>	
<b>Description</b>	Les activités de programme du BSIF bénéficient du soutien d’activités intégrées dont le coût est attribué à chaque activité de programme. Cela comprend la gestion et la supervision, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la gestion de la chaîne d’approvisionnement, la gestion des locaux et des actifs, la gestion de l’information, la technologie de l’information, les services juridiques, les affaires publiques et les communications, l’évaluation, la vérification interne et la prestation d’autres services de soutien.
<b>Priorité connexe</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser une gouvernance interne et des rapports connexes de grande qualité.</li> <li>• Mobiliser les ressources et l’infrastructure nécessaires au soutien des activités de surveillance et de réglementation.</li> </ul> <p><b>Priorité G – Ressources humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S’assurer que le BSIF a les ressources humaines nécessaires à l’exécution de son mandat grâce à une meilleure planification intégrée à long terme.</li> </ul>
<b>Résultats escomptés</b>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les états financiers du BSIF reflètent fidèlement la situation financière de ce dernier.</li> <li>• Le BSIF maintient ou améliore son solide rendement à l’égard de son Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) selon l’évaluation que le Conseil du Trésor en fait de temps à autre.</li> <li>• Les unités de soutien des programmes sont efficaces et efficientes; c.-à-d. qu’elles fournissent des services à un coût et dans des délais raisonnables par rapport à leurs pairs.</li> <li>• Les unités opérationnelles respectent les lois, les politiques et les lignes directrices pertinentes.</li> <li>• Le BSIF dispose d’un effectif stable, engagé et spécialisé.</li> </ul> <p><b>Priorité G – Ressources humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ressources sont mieux affectées.</li> </ul>

<p><b>Mesures de rendement</b></p>	<p><b>Responsabilité permanente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vérifications menées par le Bureau du vérificateur général montrent que les états financiers du BSIF donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du BSIF à la fin de l'exercice ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice selon les PCGR.</li> <li>• Les vérifications du BSIF menées par le Conseil du Trésor dans le cadre de ses vérifications transversales pangouvernementales ne comportent pas de constatations importantes au sujet de l'organisation.</li> <li>• La prochaine évaluation du CRG du BSIF par le Conseil du Trésor indique une cote identique ou plus élevée, notamment dans les trois domaines pour lesquels le Conseil du Trésor a suggéré d'apporter des améliorations dans son évaluation précédente.</li> <li>• Les vérifications internes des unités examinées montrent que les contrôles sont en place et que les unités respectent les lois, les politiques et les lignes directrices pertinentes ou elles cernent des domaines qui devraient faire l'objet de mesures correctives.</li> <li>• Les observateurs compétents estiment que le niveau des connaissances du personnel du BSIF est bon ou très bon.</li> <li>• Les rapports sur le roulement volontaire du personnel sont satisfaisants.</li> <li>• Le Sondage auprès des employés du BSIF témoigne de l'engagement de ces derniers.</li> <li>• La note moyenne consolidée du Sondage auprès des employés a augmenté par rapport au sondage précédent.</li> </ul> <p><b>Priorité G – Ressources humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais de ressources humaines liés aux activités courantes ne changent pas de façon remarquable, à moins que des facteurs externes imprévus n'entrent en jeu.</li> <li>• Des plans de ressources humaines sont élaborés et périodiquement mis à jour pour tous les secteurs opérationnels.</li> <li>• Les mesures de dotation sont planifiées et complétées en temps utile.</li> </ul>
------------------------------------	---

## Effectifs

Au 31 décembre 2007, le BSIF comptait 458 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Notre travail exige l'effort et l'attention d'équipes multidisciplinaires. Il requiert à la fois une vaste perspective et une expertise approfondie. Le BSIF a intégré l'excellence à sa culture, et il favorise l'apprentissage permanent grâce au travail d'équipe, aux possibilités de formation et de perfectionnement professionnel et à la fourniture de technologies de pointe et du soutien à cet égard.

Le milieu de travail du BSIF est unique, et celui-ci peut compter sur des personnes ayant une expérience et une expertise professionnelles des plus variées, en plus de miser sur le talent de récents diplômés, de spécialistes chevronnés de l'industrie et de spécialistes de la réglementation.

### Dénombrement des effectifs

Secteur	Au 31 mars 2007	% du total	Au 31 décembre 2007	% du total
Services intégrés	132	29	128	28
Surveillance	177	38	177	39
Réglementation	127	27	129	28
Bureau de l'actuaire en chef	26	6	24	5
<b>TOTAL</b>	<b>462</b>	<b>100</b>	<b>458</b>	<b>100</b>

Le Secteur des services intégrés comprend les employés du bureau du surintendant, des Services de vérification et de consultation et du secrétariat du Comité de vérification. Le changement qui caractérise ce secteur est attribuable aux postes vacants au 31 décembre 2007. L'augmentation qui caractérise le secteur de la Réglementation découle de la dotation de postes approuvés qui étaient vacants au 31 mars 2007, alors que la baisse qui caractérise le Bureau de l'actuaire en chef est elle aussi attribuable aux postes vacants.